VOS QUESTIONS / NOS RÉPONSES

QUESTION

Par Profil supprimé Postée le 19/10/2016 14:53

La drogue peut elle, crée un handicap physique ou mental ?

Mise en ligne le 19/10/2016

Bonjour,

Nous ne comprenons pas bien si vous voulez parler d'une drogue en particulier ou des drogues en général, ni ce que vous entendez exactement par « handicap ». Voici tout de même quelques éléments de réponse.

Toute prise de drogue, qu'elle soit légale ou non, peut avoir des conséquences sur la santé physique et psychique d'un individu. Ce sont ces conséquences qui vont constituer le cas échéant un handicap pour l'individu en question.

Par exemple, l'abus d'alcool peut à long terme causer des dommages neurologiques entrainant des troubles cognitifs très handicapants (troubles de la mémoire, de la perception, état confusionnel, désorientation temporelle…). Il en est de même avec l'usage du tabac ou du cannabis qui peut occasionner, à plus ou moins long terme, des maladies respiratoires pouvant être très handicapantes (bronchite chronique, cancer...).

Comme vous le comprendrez, les individus sont très inégaux devant les risques et les conséquences auxquels ils s'exposent en consommant et donc devant la manière dont il vont pouvoir être handicapés suite à ces consommations. Cela va dépendre également de la nature des produits qu'ils ont consommé. Vous trouverez dans la rubrique "Dico des drogues" dont nous vous joignons le lien ci-dessous les risques et complications possibles pour chaque produit. Si des questionnements persistent, si votre question portait sur autre chose, n'hésitez pas à la reformuler plus précisément pour que nous puissions y répondre.

Cordialement.

En savoir plus :

- "Dico des drogues"